



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

07 SEP. 2026

La ministre

Mesdames et Messieurs les présidents des
comités de bassin et des comités eau et
biodiversité

Réf : MTBN/2026-09/23696

Objet : décalage du calendrier d'élaboration des prochains SDAGE

Depuis plusieurs mois, vos services et l'ensemble des membres des comités de bassin sont pleinement mobilisés dans l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du prochain cycle de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE). Je tiens à saluer l'important travail déjà accompli, dans un contexte particulièrement exigeant pour la politique de l'eau, afin de concilier durablement la préservation de la ressource, l'atteinte des objectifs environnementaux et les besoins des différents usages sur vos territoires.

L'année 2026 a été marquée par une succession de crises et de tensions, notamment dans le monde agricole, aggravées cet été par des épisodes caniculaires et des sécheresses d'une intensité exceptionnelle. Depuis le début de l'année, le Gouvernement a engagé de nombreux travaux et concertations afin de répondre aux préoccupations exprimées par les acteurs agricoles, notamment l'élaboration de la loi d'urgence pour la protection et à la souveraineté agricoles (UPSA) dont plusieurs articles concernent spécifiquement la politique de l'eau.

La promulgation de la loi, le 18 août dernier, nous impose collectivement de faire évoluer le contenu des SDAGE, du fait de plusieurs dispositions ayant une incidence directe sur ces derniers. Dans le contexte actuel, il apparaît indispensable que ces nouvelles dispositions soient intégrées de manière complète et sincère, afin d'apporter un signal de confiance et d'apaisement aux acteurs concernés.

Je vous demande ainsi de mobiliser la fin de l'année 2026 pour procéder d'une part à la prise en compte dans le SDAGE de l'évaluation de ses impacts socio-économiques sur l'agriculture et d'autre part à l'ajustement des orientations des SDAGE rendues nécessaires par les autres dispositions de la loi UPSA.

Pour les comités de bassin pour lesquels une délibération est prévue dans les jours qui viennent, je vous demande de proposer au vote une motion dont le contenu permette les ajustements nécessaires, et non une délibération formelle. Pour les comités de bassin qui ont délibéré avant le vote de la loi UPSA (Corse, Rhin-Meuse, et Rhône-Méditerranée), une nouvelle délibération sera nécessaire.

.../...



Pour tous, afin d'évaluer les impacts socio-économiques, un cadre commun d'analyse qui pourra être réalisée en interne vous sera communiqué d'ici la mi-septembre. Le projet de SDAGE ainsi actualisé sera soumis à la délibération du comité de bassin impérativement d'ici fin décembre 2026, avant que la suite du processus d'élaboration des SDAGE se poursuive (avis de l'autorité environnementale, consultations du public et des assemblées, etc). Cela conduit à décorrélérer le vote et les consultations du Schéma directeur pour l'aménagement et la gestion des eaux et du plan de gestion des risques inondations pour lequel je vous invite à conserver le calendrier initialement prévu.

Je suis pleinement consciente que cette décision entraînera un décalage du calendrier global d'élaboration et conduira, de fait, à un retard dans le respect de l'échéance du 21 décembre 2027 prévue par la DCE. Cette décision me paraît néanmoins nécessaire pour tirer les conséquences de la loi.

Je mesure également l'effort important demandé à vos services ainsi que les difficultés que cette adaptation du calendrier peut soulever, tant sur le plan technique que dans la conduite des échanges avec les représentants des collectivités, des usagers et des filières économiques de vos bassins.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour conduire ce travail essentiel à l'avenir de notre politique de l'eau.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Monique BARBUT

- Copie à mesdames et messieurs les préfets coordonnateurs de bassin
- Annexe : nouveau calendrier pour l'élaboration des prochains SDAGE